
STAGE – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

De : Elisabeth CHAUVIN - AAP

Date : 09/05/2017

Site patrimonial remarquable – loi LCAP

La Ville de Reims, en partenariat avec l'Etat et la Région, a impulsé la création d'un Site Patrimonial Remarquable. Cette nouvelle appellation (loi LCAP juillet 2016) regroupe les mesures de protection régies par les ZPPAUP - AVAP et les Secteurs Sauvegardés. Les 2 outils de gestion sont désormais : les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV°, ex-S.S.) et les Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP ex-AVAP et ZPPAUP°).

Pourquoi un PSMV

Outre l'amélioration des connaissances sur l'histoire architecturale de la ville reconstruite, la finalité du PSMV est de renforcer le dynamisme et l'attractivité du centre-ville tout en prenant en compte les enjeux contemporains (économique, touristique, culturel, social, environnemental), en garantissant un cadre réglementaire adapté, en lien avec les biens inscrits au Patrimoine mondial.

Rôle de la Ville de Reims

Gestionnaire du périmètre concerné et co-financeur de l'étude (50%), la Ville fait l'interface entre les différents partenaires. En mobilisant son service du patrimoine, elle facilite l'accès aux ressources, sites et bâtis tout en proposant un appui technique dans la réalisation des fiches-immeubles (cartographie et recherche). Elle assure le suivi des deux conventions et leur financement.

Elle met en place des outils de médiation afin d'associer les habitants aux différentes étapes : conseils de quartier, conférences, expositions, rencontres avec les architectes et les experts, communication, site internet, dépliants, publications...

Missions du stagiaire année 2017

- Poursuivre le relevé des permis de construire sur le périmètre de l'étude.
- Mettre en lien ces données avec le fichier PLU.
- Inventaire : recherches/ édifices - numérisation et photos – insertion selon la nomenclature de l'Inventaire général.
- Valorisation du patrimoine reconstruit : concertation avec les habitants (conférences, visites de sites) – médiation (dépliants, programmation spécifique) – interprétation (faisabilité et phasage d'une exposition).

Profil requis

- Connaissances du label Villes et Pays d'art et d'histoire.
 - Connaissances en ingénierie de projets culturels.
 - Connaissances en histoire.
 - Bases sur le fonctionnement des collectivités territoriales.
 - Maîtrise des outils informatiques.
 - Travail en autonomie.
 - Permis B souhaité.
-